

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, et le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia

Absents Excusés : Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. CROS Maxime, M. BERT Jean-Michel, M. FOUREL Jean-Philippe, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Secrétaire de séance : M. GACHE Raoul

M. CROS M. a donné pouvoir à Mme PANAYE S. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. OLLIVIER F. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. le maire ouvre la séance en présentant ses plus vives félicitations à Raoul GACHE une nouvelle fois papi d'une petite Camille au foyer de son fils Emmanuel GACHE et Amandine ESCOFFIER.

Le compte rendu du conseil municipal du 23/03/2018 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Produit des impositions Directes – Maintien inchangé des taux d'imposition

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en l'an 2018 à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières,

DECIDE de maintenir inchangés les taux d'imposition des taxes locales et de retenir les taux portés sur l'état 1259 TH/TF intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017", à savoir :

-	Taxe d'habitation	:	6,90 %
-	Taxe Foncière bâti	:	13.40 %
-	Taxe Foncière non bâti	:	66.09 %

Le maire présente un tableau récapitulatif sur 9 ans (2010-2018) concernant l'évolution financière des impôts locaux et de la dotation forfaitaire. Ce tableau fait ressortir le dynamisme des bases des impôts locaux, et d'une augmentation des dotations de l'Etat (DGF).

De plus, le maire présente au conseil municipal la situation financière de la commune de Préaux réalisée par Mme FORT Trésorière de Satillieu - Gestion 2017, qui fait ressortir la bonne situation financière de la commune (endettement, dépenses de fonctionnement...) par rapport aux communes de la même strate de population.

B - Vote du budget primitif 2018 - Budget communal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	346 599,00
Recettes	:	426 360,00

Fonctionnement

Dépenses	:	592 507,00
Recettes	:	592 507,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	462 620,00 (dont 116 021,00 de RAR)
Recettes	:	462 620,00 (dont 36 260,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	592 507,00(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	592 507,00(dont 0,00 de RAR)

C - Vote du budget primitif 2018 - Budget Assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	43 791,40
Recettes	:	43 791,40

Fonctionnement

Dépenses	:	81 491,59
Recettes	:	81 491,59

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	43 791,40 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	43 791,40 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	81 491,59 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	81 491,59 (dont 0,00 de RAR)

D - Vote du budget primitif 2018 - Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	72 814,76
Recettes	:	72 814,76

Fonctionnement

Dépenses	:	73 814,76
Recettes	:	73 814,76

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	72 814,76 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	72 814,76 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	73 814,76 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	73 814,76 (dont 0,00 de RAR)

E - Vote du budget primitif 2018 - Budget Vente Energie Photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	7 870,36
Recettes	:	7 870,36

Fonctionnement

Dépenses	:	21 687,64
Recettes	:	21 687,64

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	7 870,36 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	7 870,36 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	21 687,64 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	21 687,64 (dont 0,00 de RAR)

Le maire fait part au conseil municipal de la validation à l'entreprise Sud Est Energie d'Annonay de la maintenance annuelle de l'installation photovoltaïque communale d'un montant de 250 euros HT.

Le nettoyage des panneaux n'a pas été estimé nécessaire car les panneaux ne sont pas sales.

Le maire présente un tableau récapitulatif de production de l'installation depuis sa mise en service le 28/03/2012 qui fait apparaître une forte baisse depuis ces deux dernières années.

F - Crédits scolaires pour M. RONZON Maître E

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier en date du 19/03/2018 de M. RONZON Guillaume, occupant le poste de maître E, aide spécialisé des enfants des écoles publiques de 7 communes (Quintenas, Satillieu, Préaux, Ardoix, Vocance, Villevocance et Vanosc).

Monsieur RONZON sollicite chacune des 7 communes pour un crédit annuel de fonctionnement de 30 Euros.

La commune de Quintenas centralisera les crédits des 7 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer une subvention de 30 €uros à Monsieur RONZON, par l'intermédiaire de la commune de Quintenas.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Participation au Fonds Unique pour le logement (FUL) - Année 2018

Le maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier du 15/03/2018 adressé conjointement par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la participation au FUL cette année 2018 pour soutenir les administrés dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour se loger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de renouveler sa contribution au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2018 sur la base de 0.40 € par habitant soit 274.40 €uros (686 habitants).
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.
- Transmet à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

H - Service d'alimentation en eau potable Service de défense incendie - Convention entre Serena / Commune de Préaux - Coordination des services - Convention

Le maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de convention des services entre la Serena Service d'exploitation des réseaux d'eau potable du nord de l'Ardèche et la commune de Préaux.

Cette convention a pour objet la coordination des deux services, d'Alimentation en Eau Potable AEP d'une part et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI d'autres part lorsque les Points d'Eau d'Incendie PEI de ce dernier sont alimentés par le réseau d'AEP. La coordination concerne la fourniture des données de capacités des PEI. Le Serena peut être amené à externaliser certaines prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention qui a pour objet la coordination des deux services, d'Alimentation en Eau Potable AEP d'une part et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI d'autres part lorsque les Points d'Eau d'Incendie PEI de ce dernier sont alimentés par le réseau d'AEP.
- Charge le maire de signer la convention et documents utiles à la réalisation de cette opération.

I - Travaux d'aménagement du local du boulodrome - Travaux complémentaires Lot électricité

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SARL JLT de Saint Romain d'Ay (07290) concernant des travaux complémentaires au local du boulodrome d'un montant de 2329.38 €uros HT soit 2795.26 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise SARL JLT de Saint Romain d'Ay (07290) concernant des travaux complémentaires au local du boulodrome d'un montant de 2329.38 euros HT soit 2795.26 euros TTC.
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

Le maire informe le conseil municipal que la réception des travaux a été réalisée ce vendredi 13 avril, qu'il reste quelques petits travaux de finition et qu'une visite du local du boulodrome sera organisée en début du prochain conseil municipal.

J - Adressage Postal – Dénomination des rues – Raccordement postal

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une commission composée d'élus s'est réunie pour dénommer les voies communales, les chemins ruraux et les places de la commune de Préaux.

La nouvelle désignation des voies communales et des chemins ruraux est la suivante :

Nom de la voie
BOUCLE DE CHOMAISE
BOUCLE DE TERSAS
CHEMIN DE BECHOLAGNE
CHEMIN DE BELLEVUE
CHEMIN DE BOBICHON
CHEMIN DE BOUCHARIN
CHEMIN DE CHANALOSC
CHEMIN DE CHANTOISEAU
CHEMIN DE CHATARAIN
CHEMIN DE CHOMAISE
CHEMIN DE COURANNE
CHEMIN DE DAREYRE
CHEMIN DE FONTAY
CHEMIN DE GAYANT
CHEMIN DE GENDARME
CHEMIN DE L'ABREUVOIR
CHEMIN DE L'ECOLE
CHEMIN DE LA BATIE
CHEMIN DE LA BOUTONNAS
CHEMIN DE LA BRUYERE
CHEMIN DE LA CAILLERE
CHEMIN DE LA CHAVAS
CHEMIN DE LA CROISETTE
CHEMIN DE LA CROIX DE ROYER
CHEMIN DE LA GARRE
CHEMIN DE LA GAYERE
CHEMIN DE LA GRANDE BATIE
CHEMIN DE LA MEULE
CHEMIN DE LA PETITE MORELIERE
CHEMIN DE LA PIERRE BLEUE

CHEMIN DE LA PLANTA
CHEMIN DE LA PREYRE
CHEMIN DE LA PUGNETTE
CHEMIN DE LA TRIBOLIERE
CHEMIN DE LAURENCON
CHEMIN DE LEOGIER
CHEMIN DE MARCELAS
CHEMIN DE MARTIN
CHEMIN DE MASSONET
CHEMIN DE MAYARD
CHEMIN DE MONTPLOT
CHEMIN DE PIERRE PLATE
CHEMIN DE PREFOREL
CHEMIN DE RENAUDIN
CHEMIN DE RIOLLIER
CHEMIN DE ROYER
CHEMIN DE RUAS
CHEMIN DE TERSAS
CHEMIN DES BAUX
CHEMIN DES BEILLERES
CHEMIN DES BOULES
CHEMIN DES CERISIERS
CHEMIN DES CHANAUX
CHEMIN DES GRANGES
CHEMIN DES LICHES
CHEMIN DES MARIETTES
CHEMIN DES PEUPLIERS
CHEMIN DES PRES
CHEMIN DES PRES D'AURETTE
CHEMIN DES VEYRES
CHEMIN DU COL
CHEMIN DU FURON
CHEMIN DU GRANGEON
CHEMIN DU MAS
CHEMIN DU PETIT BAYLE
CHEMIN DU PETIT RUAS
CHEMIN DU PETIT BARRY
CHEMIN DU REAL
CHEMIN DU SOLEIL
CHEMIN DU TRACOL
CHEMIN DU VIGNET
ESPACE DU RESERVOIR
GRANDE RUE
IMPASSE DE LA SOURCE
IMPASSE DE SEYARET
IMPASSE DE TREVIT
IMPASSE DES ECOLIERS
IMPASSE DES HIRONDELLES

IMPASSE DES IRIS
IMPASSE DU RESERVOIR
IMPASSE SAINT DIDIER
PARC DE LA SALLE DES FETES
PLACE DE L'EGLISE
PLACE DE LA FOIRE
PLACE DE LA FONTAINE
PLACE DE LA MAIRIE
PLACE DE LA PUGNETTE
PLACE DU COUVENT
PLACE MARTIN
ROUTE DE GOURDE
ROUTE DE JUVENET
ROUTE DE LAFFARRE
ROUTE DE SEYARET
ROUTE DES COMMUNES
ROUTE DES GAUDS
ROUTE DES HUBACS
ROUTE DU MAS
RUE DE L'ANCIENNE POSTE
RUE DE LA BISE
RUE DE LA BOUCHERIE
RUE DES ADIEUX
RUE DES CHAMPS
RUE DES VIGNASSES
RUE DU COUVENT
RUE DU PARADIS

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les nouvelles dénominations des voies ci-dessus présentées
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

K - Demande de subvention de Mmes RIQUEZ, CHARRETON et NICOLAS SCOP L'Effet Local nouveau propriétaire du Restaurant Le Préau

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 06/02/2018 qui acceptait Mmes RIQUEZ Jacqueline, CHARRETON Cécile et NICOLAS Caroline comme nouveaux propriétaires et exploitantes du fonds de commerce du bar-restaurant "Le Préau" de la commune.

Le maire informe le conseil que les nouveaux propriétaires sollicitent une subvention de la commune.

Le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 3000 euros à la SCOP l'Effet Local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une subvention de 3000 €uros à Mmes RIQUEZ, CHARRETON et NICOLAS : SCOP L'Effet Local nouveau propriétaire du Restaurant Le Préau
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

Un conseiller municipal fait part au maire de sa déception de la perte du nom actuel du restaurant « Le Préau » qui devrait être remplacé par « l'Effet Local ».

DIVERSES INFORMATIONS

a) Projet de sécurisation des abords de l'école publique sur la RD17 (suite)

Le maire informe le conseil qu'une seconde réunion de travail a eu lieu en mairie avec le SDEA le 06 avril. Le SDEA travaille sur le projet. La commune est en attente de l'avant-projet, qui sera présenté au conseil lors de la prochaine réunion. Le maire précise qu'un cheminement piéton devrait être réalisé côté droit en montant de l'école au lotissement La Pugnette, ainsi que deux ralentisseurs. Il précise que des acquisitions foncières seront nécessaires pour la création des trottoirs avec deux propriétaires.

b) Divers

- **SDIS – projet de caserne** : Le maire informe le conseil qu'il a été invité à une réunion le mercredi 11 avril à 18 heures dans les locaux du groupement territorial Nord situés à Vidalon sur la commune de Davézieux dans le cadre de l'avancée du dossier de projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours regroupant les CIS de Saint-Romain-d'Ay et Préaux. Cette réunion avait pour but d'étudier les quatre terrains proposés par la commune de Saint Romain d'Ay pouvant recevoir la nouvelle caserne. Deux terrains ont été choisis celui de Brénieux et celui de Daillon.
- **Coupe d'eau au Barry** : Un conseiller fait remarquer au maire qu'une coupe d'eau trop prononcée a été réalisée par la commune au chemin au Barry et que les véhicules ne peuvent plus passer. Des travaux de réparation vont être programmés.
- **Agent d'entretien polyvalent** : M. SOZET fait part au conseil que le contrat de travail à durée déterminée (Contrat Unique d'Insertion) signé avec M. Philippe EYNARD pour une durée de un an et qui doit se terminer le 14 juin 2018 ne sera pas renouvelé.
La commune recherche un nouvel agent technique polyvalent qui soit volontaire, motivé, autonome pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, de la station d'épuration...

Le maire clos la séance à 22 H 40 et laisse la parole au public

Deux habitants font part au conseil municipal de plusieurs remarques/ questions :

- ⇒ Ils signalent la vitesse excessive au hameau de Seyaret malgré la limitation à 50 Km/h
- ⇒ Ils souhaiteraient connaître la position de la commune sur la pose des compteurs Linky d'Enedis?
Le maire précise que le compteur Linky est le compteur électrique intelligent qui sera déployé jusqu'en 2021 par ENEDIS, le gestionnaire du réseau électrique en France. Si ses bénéfices en termes de transmission des données de consommation et d'interventions à distance sont indéniables, des interrogations restent en demeure. Outre son coût réel, des citoyens se demandent si les données envoyées sont sécurisées et si ce boîtier ne serait pas nocif pour la santé.
Il répond qu'il n'est pas opposé à la pose du compteur Linky

⇒ Une lampe d'éclairage public située au hameau de Seyaret dysfonctionne elle s'éclaire puis s'éteint.

La commune va mandater l'entreprise JLT pour réparer les lampes d'éclairage public en panne de la commune

⇒ Ils demandent à ce que la commune utilise plus le panneau d'affichage situé au centre du hameau pour informer les habitants du hameau de Seyaret de la vie communale (compte rendu du conseil municipal, manifestations ...)

Le maire répond que toutes ses informations sont sur le site internet de la commune www.preaux.fr mais que les agents communaux vont essayer d'utiliser davantage le panneau de Seyaret.



Le Maire : Christian ROCHE